

UNE INVITATION, UNE CONFÉRENCE PROMETTEUSE ET DÉJÀ UNE POLÉMIQUE

UN RAISONNEMENT FAUX

From : Louis REMY
Sent : Wednesday, September 09, 2015 10:48 AM
To : undisclosed-recipients:
Subject : conférence de M. Bourcier de Carbon

Bonjour,

Ayant été obligés de reporter en mai et juin la conférence de M. Bourcier de Carbon sur le nouveau rituel du sacre des évêques, nous avons pu enfin trouver une date convenant à tous.

Cette **conférence exceptionnelle** sur un **sujet aussi important**, aura lieu

Le dimanche 27 septembre 2015
14h30
Salle Loïc Merlant
Rue de la mairie
44130 Fay de Bretagne

Possibilité de pique-niquer sur place.

Invitez vos amis et même les contradicteurs. Il y aura toute possibilité de débattre.

à diffuser : un bon dimanche en perspective

Amicalement

□ □ □ □ □ □ □ □

Réponse de Laurent Morlier

Monsieur Rémy,

Merci pour cette invitation...

Que l'on puisse discuter du nouveau rituel 1968 du sacre des évêques et même le critiquer est certainement intéressant, mais de là à affirmer catégoriquement et décréter en quelque sorte son invalidité n'est plus légitime pour un catholique.

Je ne comprends même pas qu'une telle chose doit être rappelée et soulignée ! à des personnes qui, a priori, connaissent la doctrine catholique et ayant un minimum de données théologiques.

En effet, avant de décréter par vous-même ou suivant l'opinion de certains théologiens que ce nouveau rite est invalide "intrinsèquement", (même sur la base d'immenses recherches) il faudrait **d'abord** démontrer que le pape élu en juin 1963 par un conclave valide avec des cardinaux valides, et avec un élu reconnu ensuite par toute l'Église sur toute la planète sans aucune contestation... eh bien finalement n'aurait "jamais été pape" !... Sans cette démonstration fiable et rigoureuse et qui n'existe pas (et qui ne doit pas prendre appui sur des faits postérieurs qui n'ont évidemment pas d'effet rétroactif), toute votre belle démonstration sur "l'invalidité intrinsèque" du nouveau rituel, tombe à l'eau : elle est même fautive et gravement erronée sur le plan doctrinal puisque comme chacun sait un pape validement élu ne peut pas produire un nouveau rite qui ne serait pas valide ! (voir le texte ci-joint en Annexe qui le démontre clairement) Il est donc forcément légitime et valide (à condition qu'il soit respecté sans changement).

Il faudrait aussi expliquer préalablement comment la succession apostolique des papes puisse être rompue depuis bientôt 60 ans et irrémédiablement puisque nous n'avons plus aucun cardinal nommé par Pie XII... Vous avez la liste détaillée ici : ils sont tous morts !

https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_des_cardinaux_créés_par_Pie_XII

(donc plus de pape et plus d'électeurs du pape, ce qui est **impossible** nous dit Cajetan et avec lui tous les théologiens !) C'est une nouvelle impossibilité théologique qui ne trouve aucune explication dans vos textes, alors qu'elle est capitale pour comprendre l'ensemble du problème ! On ne peut pas détacher le problème de la validité d'un rite de la question du pape qui l'a promulgué...

Pour l'anecdote, je vous signale aussi que le Padre Pio (très conscient des infiltrations maçonniques dans l'Église) avait annoncé en 1959 "avec des fleuves de bénédictions" (5 témoins) au cardinal Montini que ce serait lui le prochain pape et qu'il devait s'y préparer... Quelques jours avant sa mort en 1968, il lui écrivit encore une lettre pleine de respect révélant savoir que son "cœur souffrait beaucoup"... Pourtant, certains sites sedevacantistes mettent Padre Pio en page d'accueil, bien en évidence... comme une référence sûre : !?

Par ailleurs, je vous signale aussi que seule une autorité légitime et vraie est en mesure d'annuler des mariages...

Que d'incohérences dans la Tradition, jusque chez les sedevacantistes !

Bref, une conférence sur ce sujet unique de la validité du nouveau rituel 1968, par un polytechnicien, pour aboutir à décréter son "invalidité intrinsèque" est une démarche irrecevable : c'est tromper les catholiques et les mener tout compte fait sur une voie de garage... non catholique !

Bien cordialement,

Laurent MORLIER,
ÉDITIONS D F T



Réponse de Louis-Hubert Remy

"Tout faux"

Gardez-vous des faux prophètes. Ils viennent à vous sous des vêtements de brebis, mais au-dedans ce sont des loups rapaces. Vous les reconnaîtrez à leurs fruits ; cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figes sur des ronces ? Ainsi tout arbre bon porte de bons fruits, et tout arbre mauvais de mauvais fruits. Un bon arbre ne peut porter de mauvais fruits, ni un arbre mauvais porter de bons fruits. Tout arbre qui ne porte de bons fruits sera coupé et jeté au feu. Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Matth., VII, 15-20.

Le premier constat qui s'impose est que nous avons un nouveau rituel du sacre des évêques. Certes il n'est jamais appliqué, car comme le nouvel *ordo*, à chaque nouveau sacre on invente, on modifie, on fait n'importe quoi, mais on a une référence : le document du nouveau rituel, *Pontificalis Romani* du 18 juin 1968 auquel tous se réfèrent.

Tout avait été déjà bien étudié par Coomaswamy et l'abbé Mouraux de Nancy :

http://www.a-c-r-f.com/documents/COOMARASWAMY-Drame_anglican_clerge_postconciliaire.pdf

Nous conseillons au lecteur de relire ce document.

Pour résumer voici quelques questions embarrassantes :

1° **Pourquoi changer de rituel ?** Alors que Léon XIII et Pie XII avaient fait faire d'excellents et importants travaux sur l'ancien rituel pourquoi en changer ? L'ancien rituel ne posait aucun problème et on était assuré d'avoir des évêques vraiment évêques. **Pourquoi changer de rituel ?**

2° **A-t-on le droit de changer un rituel ?** La question mérite d'être posée. D'après saint Pie X : http://www.a-c-r-f.com/documents/Saint_PIE_X-Ex_quo_nono.pdf : « **L'Église n'a le droit de rien innover pour ce qui touche à la substance des sacrements** ».

Rappelons-nous avec Mgr Gaume dans *La religion dans le temps et l'éternité* :

http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr_GAUME-Religion_temps_eternite.pdf, au chapitre XIII :

« L'admirable économie du christianisme que nous venons d'esquisser fut l'objet particulier des entretiens du Sauveur avec Ses Apôtres pendant les quarante jours qui s'écoulèrent entre Sa Résurrection et Son Ascension. C'est alors qu'il leur donna l'intelligence des Écritures et qu'Il les instruisit à fond des secrets du royaume de Dieu¹ ; voilà pourquoi nous plaçons à cette époque l'explication détaillée de **TOUTE** Sa doctrine.

« Le Sauveur ne Se contenta pas de dire en général : Celui qui ne croira pas sera condamné ; entrant dans le détail, Il enseigna à Ses Apôtres toutes les vérités qu'ils devaient prêcher au monde et que l'homme devait croire pour s'unir avec son Rédempteur, afin de participer au bienfait de la rédemption. Les Apôtres en composèrent un abrégé.

3° **Quelle était l'intention de ceux qui ont fabriqué ce nouveau rite ?** Certainement **d'innover** et certainement pas celle de la sainte Eglise de toujours. Si c'était la même intention ils auraient laissé les deux rites, l'ancien et le nouveau ! En faisant un nouveau rite ils voulaient **surtout supprimer l'ancien**.

Il est évident que leur intention est contraire à celle de la sainte Eglise.

4° Ces graves questions commencent à nous éclairer sur ce qui s'est passé. Ce qui oblige à étudier le nouveau rituel. Pour cela nous avons les armes fournies par le Concile de Trente et ses travaux sur les sacrements, qui, complétées par celles données par Léon XIII et Pie XII, vont nous permettre de juger de la validité du nouveau rituel. Il n'y a pas besoin d'être théologien, il suffit d'étudier, tout a été expliqué. Certes il a fallu rechercher ce qui fut le combat essentiel de l'ennemi pendant plusieurs siècles pour **détruire et abolir le sacerdoce**.

Ce n'est pas en amateurs que l'équipe de *Rore* est partie pour ce combat. Il suffit de suivre leurs travaux pour le comprendre et partager leur conclusion que **le nouveau rituel est ontologiquement nul**. Ils ont su en tirer tous les enseignements et réfuter tous leurs contradicteurs.

On ne balaie pas par un sophisme tout à fait en dehors du sujet ce qui est évident après étude. Ils ont voulu que ce rituel soit sans effet. Leurs évêques se croient évêques, ils nous font croire qu'ils sont évêques ; ils sont évêques de la secte conciliaire mais en aucun cas évêques catholiques.

C'est ce que M. Bourcier de Carbon démontrera. C'est ce que personne, à ce jour, n'a pu réfuter sérieusement.

Une conclusion évidente : **ce nouveau rituel ne peut venir de l'Eglise catholique** et c'est un argument supplémentaire pour montrer que Paul VI ne peut être pape de la sainte Eglise.

Certes, c'est un effet rétroactif, comme vous dites, mais ce **raisonnement** est celui **conseillé par Notre-Seigneur** : *vous les reconnaîtrez à leurs fruits*.

Déjà l'abbé Ricossa dans http://www.a-c-r-f.com/documents/Abbe_RICOSSA_Le-Pape-du-Concile.pdf avait prouvé que Jean XXIII ne pouvait pas être pape catholique et donc la théorie de M. Laurent Morlier ne tient pas.

Dans le passé : http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Reponse_a_impublishable.pdf, j'avais réfuté son frère, Vincent. Il y a quelques mois Laurent m'avait demandé de retirer de mon site cette réponse à Vincent, me disant que sa position faisait du tort à D.F.T. Relisant avec attention mon papier et toujours d'accord sur mon écrit je l'ai laissé sur mon site.

¹ Act., I, 3. Tel est aussi le sentiment de saint Léon : « *Non ergo ii dies qui inter Resurrectionem Domini Ascensionemque fluxerunt, otioso transiere decursu, sed magna in his confirmata sacramenta, magna sunt revelata mysteria* ». *Serm.* 1, de *Ascens.* C'est bien Notre-Seigneur Jésus-Christ et Lui seul qui a enseigné les apôtres sur les sacrements.

J'analyse toujours pareillement la situation :

« Réflexions sur la thèse de Vincent Morlier.

« Que **tous** les cardinaux et évêques aient reconnu des hérétiques comme papes, me confirme qu'ils ne sont pas de l'Eglise Catholique. Ils sont de l'Eglise Conciliaire. Et son *principe de reconnaissance universelle*, qui s'applique à l'Eglise Catholique, ne convient pas ici. La situation actuelle n'a jamais été vécue, et il est impossible de s'appuyer sur des événements passés pour trouver une solution. Dès le premier jour du Concile ils ont apostasié, comme l'a bien compris et dit Jean Guittou. Et donc ils n'étaient plus membres de l'Eglise Catholique.

« Vous me direz qu'écrire que **tous** les cardinaux et évêques ne sont pas membres de l'Eglise Catholique est un peu fort. C'est un **MYSTERE. Un mystère qualifié D'INIQUITE par saint Paul, mais c'est la réalité.** Vouloir chercher à résoudre la crise de l'Eglise (en dehors du message de La Salette), me paraît bien ambitieux et même **présentieux**. Un mystère comme ce mystère d'iniquité est un grand mystère et comme tout mystère ne s'explique pas. Il se contemple. Avoir même l'idée d'essayer de trouver une solution différente de Celle qui a détruit toutes les hérésies, me paraît **présomptueux**¹.

« C'est aussi un **CHATIMENT**. Et cela n'est jamais dit, d'où de fausses analyses sur Vatican II, et de fausses solutions. Un châtement, et un châtement si important, mérite réflexion. Il est la conséquence d'un ou plusieurs péchés, les péchés des autorités, des évêques, des responsables, des théologiens, des clercs et de tout le peuple chrétien. Le vénérable Holzhauser² a depuis longtemps tout expliqué, précisé les responsabilités de chacun, mais qui l'enseigne, qui médite, qui réfléchit sur ces péchés que nous recommençons aujourd'hui, et surtout qui se convertit, qui rachète ?

« Cette analyse clairvoyante, accompagnée d'humilité et de repentir devrait bien plus nous occuper qu'écrire des centaines de pages inutiles et des centaines de lettres tout aussi futiles. Au lieu de chercher à expliquer l'inexplicable, soyons plutôt soucieux de conversion. *Prière et pénitence*, tout est dit. Dieu ne nous demande que cela.

« Il est de plus en plus évident que le plan du Bon Dieu est de **vomir les tièdes** (Apoc. III, 16). Il ne peut supporter tous ces faux catholiques qui composent tout le temps avec l'erreur et la vérité. Il veut régner, Il régnera malgré tous Ses ennemis. Pour cela Il ne repartira pas de rien, mais avec des riens et des riens non tièdes.

« **Nous ne sommes pas aux temps eschatologiques. Le règne du Sacré-Cœur, tant promis, doit suivre.** Là encore le vénérable Holzhauser a tout dit. Là encore nous différons avec V. M.

« Enfin ce qui me paraît beaucoup plus grave sont vos pages 3 et 4 où vous écrivez :

p. 3 : *C'est donc pourquoi j'ai trouvé nécessaire d'exposer **ce que le Saint-Esprit m'a inspiré** sur le sujet pour sauver devant le Trône de Dieu l'honneur du nom chrétien et afin de publier à la face de l'Eglise, certes fort microscopiquement sans aucun doute vos mes excessivement faibles moyens, cet exposé complet et cohérent de la question que j'ai vainement cherché en son temps.*

p. 4 : *Je me rends bien compte qu'elle est aussi absolument nouvelle cette solution que je vais exposer, personne n'ayant pensé à embrasser aussi simplement le problème jusqu'à présent depuis le début de la Crise de l'Eglise. C'est peut-être étonnant, mais qu'y puis-je, grand Dieu du Ciel ? En tous cas, ne comptez pas sur moi pour faire des complexes. Je sais parfaitement bien pourquoi le Bon Dieu **m'a choisi** pour révéler ces choses terribles, toutes consumées du feu mystique de l'apocalypse, j'en suis assez affreusement brûlé moi-même dans ma misère de vie pour que le poids de gloire de révéler la vérité une et entière de la Crise de l'Eglise ne puisse m'être préjudiciable en aucune façon... Mais ceci, qui me concerne, est mon secret et le Sien. L'important est que la VÉRITÉ règne TOUJOURS même aux temps affreux de la Passion et de la Mort mystiques de l'Eglise.*

« Personnellement, je n'ai jamais eu d'inspirations ou de consignes venant du Ciel, mais relisant l'*Imitation*, livre III, ch. 22, je me demande si vous avez raison de croire que ces inspirations viennent bien du Ciel ?

« Déjà l'hypothèse de la **survivance de Paul VI** m'a toujours paru, depuis le début, disons aventureuse et, plus les années passent, plus elle me semble, disons aléatoire, pour ne pas dire plus. La nouvelle thèse de *L'Impubliable* me semble quelque peu **contestable, dangereuse** et par un certain côté **blasphématoire**.

¹ Il en est qui vont même jusqu'au délire : les conclavistes qui croient en la solution ridicule d'élire un pape.

² Attention ! ne pas lire l'édition abrégée et expurgée, de Jacques Monnot : *Révélation du passé et de l'avenir*, 1978, toujours disponible. Elle a été si mal faite, qu'elle rend Holzhauser incompréhensible et même ridicule. J'ai fait rééditer l'édition complète d'Holzhauser aux Ed. Saint Remi.

« Que le Christ, Roy de France, et Sa Sainte Mère, nous protègent humbles, fermes et purs dans la Foi.

« Louis-Hubert REMY

« Après avoir reçu ma réponse Vincent Morlier m'annonça qu'il ne la publierait pas, qu'il ne me répondrait pas et qu'il supprimerait les passages des p. 3 et 4 que je citais...

« Il me dit pour toute explication que je ne comprenais pas *la Vie Mystique* de l'Eglise...

« Sans commentaires... »

J'ai écrit cela il y a plus de 10 ans. Je garde toujours la même position sur l'issue de la crise :

« La solution du problème :

« A partir de ce constat je ne cherche pas à trouver *la solution théologique de la crise de l'Eglise*. Elle est toute trouvée. **La Très Sainte Vierge Marie a tout dit** : une éclipse ne dure pas. Elle peut être totale, mais dans la seconde qui suivra, elle n'existera plus. **Il n'y a qu'à attendre**. Lire ma brochure *L'Eglise EST éclipsée*¹ :

« Mais entre temps, je ne dois pas perdre la Foi, et pour cela il suffit de croire et de faire ce qui a toujours été cru et fait. Si je meurs avant la fin de l'éclipse, je serai jugé, comme toujours, sur ma fidélité aux commandements de Dieu, sur mes actes de charité, sur mes *talents* et surtout sur ma Foi. Et pour garder la Foi Catholique, je dois couper avec tout ce qui n'est pas catholique et donc avec tout ce qui est conciliaire. J'obéis à Celui qui nous a enseigné : *Je suis la Voie, la Vérité et la Vie*, et je refuse de suivre ceux qui sont *le dédale, le mensonge et la mort*, si bien expliqué dans le sermon historique que Mgr Tissier a fait aux ordinations d'Ecône en 2002² ».

Plus de Papes, plus de cardinaux pour élire un Pape, écrivez-vous.

Eh bien ! ce n'est pas un problème car les vénérables Elizabeth Canori Mora³ et Anna-Maria Taïgi ont prophétisé que saint Pierre et saint Paul viendront pour rétablir la Papauté. Ce n'est pas plus farfelu que la thèse de la survivance de Paul VI. Cela prouve aussi qu'il n'y a plus de cardinaux, qu'on peut se passer d'eux, et que seule l'intervention d'une si haute autorité empêchera tout doute sur l' élu choisi.

Ainsi parti des fruits, je remonte à l'arbre, aux faux prophètes, ce qui me permet de conclure : vous avez **tout faux**. Votre principe est faux car vous êtes obligé de conclure que le nouveau rituel est valide alors qu'il est clair qu'il est invalide.

Je vous réinvite à en discuter le 27 septembre.

Amicalement,
L-H REMY

P.S. Pour mon annulation de mariage, vous êtes donc plus compétent que Mgr Guérard, Mgr Le-febvre, l'abbé des Gravières et l'abbé Coache ? Ils m'auraient donc trompé ?

http://www.a-c-r-f.com/documents/REMY_blog-LHR.pdf

¹ http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Ennemi_le_plus_subtil.pdf

² http://www.a-c-r-f.com/documents/Mgr_TISSIER_Sermon-de-Econe-2002.pdf

³ http://www.a-c-r-f.com/documents/CANORI_MORA-Vision.pdf :

Après ce terrible châtement, je vis tout à coup le ciel s'éclaircir. **Saint Pierre** descendit de nouveau, vêtu pontificalement, accompagné par des anges qui chantaient des hymnes à sa gloire, le reconnaissant ainsi comme prince de la terre. Je vis ensuite descendre du ciel l'apôtre **saint Paul** qui, par ordre de Dieu, parcourut l'univers, enchaîna les démons, et les ayant amenés devant saint Pierre, celui-ci leur ordonna de rentrer dans les cavernes ténébreuses d'où ils étaient sortis.

Alors parut sur la terre une belle clarté, qui annonçait la réconciliation de Dieu avec les hommes. Les anges condescendirent devant le trône du prince des apôtres, le petit troupeau qui était resté fidèle à Jésus-Christ. Ces bons et fervents chrétiens lui présentèrent leurs hommages respectueux, et bénissant Dieu, remercièrent l'apôtre de les avoir préservés de la ruine générale, et d'avoir conservé et soutenu l'Église de Jésus-Christ, en ne permettant pas qu'elle fût entraînée par les fausses maximes du monde. **Le saint choisit alors le nouveau Pontife**. L'Église fut ensuite reconstituée, les ordres religieux rétablis, et les maisons des chrétiens ressemblaient aux maisons religieuses, tant étaient grands la ferveur et le zèle pour la gloire de Dieu.

Ce fut de cette manière que s'accomplit, en un moment, **l'éclatant triomphe de l'Église catholique**. Elle était louée, estimée et vénérée de tous. Tous se donnèrent à elle en reconnaissant le Souverain-Pontife pour Vicaire de Jésus-Christ.

**ANNEXE
LAURENT MORLIER**

LES SACREMENTS DE L'ÉGLISE SONT VALIDES !

11 septembre 2010

Les rites de l'Église catholique, ne peuvent être ni illicites ou encore moins invalides !

Il n'est pas rare d'entendre dire que **Vatican II**, par sa réforme liturgique, a falsifié tous les sacrements, soit en eux-mêmes soit dans les cérémonies qui les entourent. On les a tellement modifiés **répètent les sédévacantistes**, que la plupart d'entre eux sont devenus inefficaces et invalides. Ainsi, beaucoup s'interrogent parmi les fidèles attachés à la Tradition : est-ce que les sacrements, les ordinations de l'Église post-conciliaire sont valides ? Plus grave encore, quelques-uns soutiennent **l'idée selon laquelle Benoît XVI ne serait pas Pape parce que non validement consacré évêque**.

Or, déclarer tout de go invalide un sacrement conféré par l'Église catholique, selon le rite nouveau décrété par l'Autorité romaine, est absolument inconcevable¹ : cela revient à convoquer le Juge suprême au tribunal privé de notre conscience ! N'oublions pas qu'en matière liturgique le Magistère romain a tout pouvoir légal pour abroger un ancien rituel et le remplacer par un autre², l'usage constant de l'Église le démontre depuis des siècles³.

¹ Les notes sont de Louis-Hubert Remy. Cette phrase est exacte s'il s'agit de la sainte Eglise Catholique. Mais ces nouveaux sacrements sont ceux de l'église conciliaire. Et nous rappelons nos questions : 1. pourquoi changer les sacrements, 2. L'Eglise peut-elle changer les sacrements institués par N-S J-C ? Il est sûr que ce changement est fait pour supprimer les anciens qui ne posaient aucun problème.

² Non. Voir lettre *ex quo, nono* de saint Pie X.

³ Non. Il y a eu des prières rajoutées mais l'essentiel des sacrements n'a jamais changé. Tout vient de N-S J-C ou du Paraclet et cela dès les Apôtres. Reprenons ce que j'ai écrit dans *Le problème de l'una cum, problème de l'heure présente* : http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Probleme_Una_cum.pdf, note p. 9 :

Dom Guéranger, *Institutions Liturgiques*, 1^{ère} édition 1840, t. 1, p. 36 : "**Le Canon s'ouvre ensuite, et qui osera ne pas reconnaître son origine apostolique ? Les fondateurs de l'Eglise pouvaient-ils laisser flottante et arbitraire cette partie principale de la Liturgie Sacrée ? S'ils ont réglé tant de choses secondaires, avec quel soin n'auront-ils pas déterminé les paroles et les rites du plus redoutable et du plus fondamental de tous les mystères chrétiens ?**"

"C'est de la **Tradition Apostolique**, dit le Pape Vigile (537-555), dans sa lettre à Profuturus de Brague, que nous avons reçu le texte de la prière Canonique".

Et encore, dom Guéranger, tome III, 1851, p. 40-41 :

"...nous convenons volontiers que ce passage de saint Basile est admirable pour prouver l'existence d'une **Tradition Divine et Apostolique** qui complète l'enseignement des écrits sur le Sacrifice et les Sacrements".

Autres remarques de Dom Guéranger :

"Dieu a donné Son Fils au monde pour l'accomplissement de l'œuvre liturgique ; ce Fils immolé d'abord sur la terre, S'offre encore sur l'autel du ciel et rend à l'ineffable Trinité tous les devoirs de la religion, au nom des membres dont Il est le chef.

"Comme il convient d'administrer saintement les choses saintes, et que ce Sacrifice est ce qu'il y a de plus saint, l'Eglise Catholique, afin qu'il fût offert et qu'il y fût participé, avec dignité et révérence, a institué, depuis beaucoup de siècles, le Sacré Canon, en sorte qu'il est pur de toute erreur et qu'il ne contient rien qui ne respire, à un très haut degré, la sainteté et la piété, et qui ne soit propre à élever vers Dieu les âmes de ceux qui offrent ce Sacrifice : car ce Canon est composé **des paroles mêmes du Seigneur, des Traditions Apostoliques**, et des pieuses institutions des Saints Pontifes". Concile de Trente, session XXII, ch. 4.

Jean xv, 26 : "Mais le Paraclet, l'Esprit Saint, que le Père enverra en Mon nom, vous enseignera tout et vous rappellera tout ce que Je vous ai dit".

En sus, *Catéchisme du Cardinal Gasparri*, Q. 326, note 2 : Concile de Florence, Décret aux Arméniens, Concile de Trente, VII^e session, can. II. Edition Chabeuil, p. 187 :

« **D'où il suit que ces éléments des sacrements, comme les sacrements eux-mêmes, sont d'institution DIVINE.** - Peu importe qu'il y ait dans l'administration des sacrements des différences approuvées par l'Eglise, entre les diverses Eglises et selon les temps. Ces différences sont **accidentelles et ne contrarient pas l'institution divine**, qui porte sur la substance de la matière et sur la signification de la forme. Si l'on trouve une différence plus importante, on peut l'expliquer en disant que N-S, pour quelques sacrements, n'a pas déterminé particulièrement telle matière et telle forme, mais qu'il a voulu d'une façon générale exprimer telle signification pour tel sacrement, par un signe pertinent, laissant à l'Eglise le pouvoir de choisir les choses et les paroles ».

Note de LHR. Pour le sacre des évêques Léon XIII et surtout Pie XII ont défini solennellement matière et forme. Le nouveau rituel a lui aussi précisé la forme. Elle est différente, très différente.

Catéchisme du Cardinal Gasparri, éd. Chabeuil, p. 571 :

Concile de Trente, session VII, De Sacramentis in genere, can. 1 :

Déclarer invalide un sacrement conféré dans l'Église catholique, selon le rite nouveau décréte par l'Autorité romaine, est inconcevable : cela revient à convoquer le Juge suprême au tribunal privé de notre conscience !

Certes l'Église, sous l'emprise du modernisme, fut audacieuse en changeant la manière de conférer les sacrements. Mais pour qu'un sacrement soit valide, il faut **la matière, la forme et l'intention**. Cela, le pape même ne peut le changer. Précisons d'abord, sur le plan historique, que depuis le simple rite de l'imposition des mains accompli par les Apôtres (cf. l'ordination d'Étienne dans Ac 6, 6) jusqu'à la veille du Concile, la piété multiséculaire de l'Église avait ajouté, depuis le dixième siècle, dans le Pontifical romain, bon nombre de rites secondaires allégoriques, visant à exalter, expliquer visuellement aux fidèles peu cultivés la dignité que conférait l'ordination sacerdotale.

Ces rites jouaient le même rôle que les vitraux dans les cathédrales, enseignant en images aux fidèles les Mystères de la Foi, éclairant par là leur piété. Mais tout compte fait, une cathédrale sans vitraux...demeure cathédrale tout autant ! Or ces rites secondaires foisonnent à tel point qu'en 1439, dans son décret aux Arméniens, le pape Eugène IV fut obligé de préciser que la matière du sacrement était une chose, et l'imposition des mains la forme nécessaire à l'ordination.

Or dans la constitution apostolique *Sacramentum Ordinis* de 1947, Pie XII **contredit formellement le Décret aux Arméniens d'Eugène IV** en établissant que la matière et la forme de l'ordination sont l'imposition des mains et la prière consécratoire. Cela n'a donc pas une importance si considérable. Il s'ensuit que la modification par le nouveau Pontifical romain de 1968 du texte qui a été abrégé en vue de faire ressortir le rite essentiel du sacrement qui est l'imposition des mains, est légitime, même si elle supprime une part importante de la cérémonie.

La matière et la forme de l'ordination sont l'imposition des mains et la prière consécratoire

L'Autorité souveraine de l'Église a pu dans les siècles et peut encore aujourd'hui changer le geste ou les paroles sacramentels, sans altérer la validité et l'essentiel du sacrement qui est ailleurs. La doctrine constante de l'Église est que le prêtre est revêtu d'un caractère sacré indélébile : *Tu es sacerdos in aeternum*. Il a beau faire, devant les anges, devant Dieu, dans l'éternité, il restera prêtre ou évêque. Rappelons trois vérités incontestables :

- 1° **Le développement des rites est normal et traditionnel.**

-2° **Le Souverain Pontife a tout pouvoir, de par les promesses de Notre-Seigneur Jésus-Christ, de réformer les rites sacramentels sans que la validité en souffre.**

-3° **Juger soi-même de l'invalidité des rites à l'encontre de l'Autorité et de l'usage de « l'Église qui était, est et sera toujours l'infaillible interprète et fidèle législatrice des volontés de Notre-Seigneur », revient à nier la foi en la Sainte Église catholique, article de notre Credo.**

Les prêtres ordonnés selon le nouvel Ordo de Paul VI sont effectivement prêtres.

Les sacro-saints rites ont été changés, il est vrai, et on peut le regretter énormément, mais **n'imaginons pas que désormais des milliers de faux prêtres et de faux évêques, voire un faux pape, sont en circulation depuis qu'il y a eu des ordinations selon le nouveau rite !** Une accusation aussi démente mène droit au sédévacantisme que **nous avons fermement dénoncé dans ses dangers et funestes conséquences**, et conduit à la conclusion que l'Église romaine n'existe plus aujourd'hui¹, affirmations absolument inacceptables, folles et terrifiantes, car cela signifierait que Satan est vainqueur et a triomphé du Christ !

« Si un laïc était élu Pape, le charisme de l'infaillibilité lui est accordé dès l'instant de son acceptation, même avant son ordination »².

« Si quelqu'un dit que les Sacrements de la loi nouvelle n'ont pas été tous institués par Jésus-Christ Notre-Seigneur (...) qu'il soit anathème.

¹ Non. L'Église romaine est **éclipsée**. Une éclipse cache momentanément mais jamais définitivement. Lire *L'Église EST éclipsée* : http://www.a-c-r-f.com/documents/LHR-Eglise_EST_eclipse.pdf

Les portes de l'enfer n'ont pas prévalu (prévaloir : remporter la bataille finale).

² C'est exact. Mais si les papes conciliaires étaient infaillibles tout ce qu'ils ont détruit, tout ce qu'ils ont imposés n'aurait pu se faire.

Pie XII

Certes, la Réforme liturgique dans son ensemble, la réforme des rites du sacrement de l'ordre incluse, est moralement inacceptable et **s'éloigne de façon impressionnante de la foi catholique** telle qu'elle a été définie par le Concile de Trente¹. Mais, on l'oublie trop rapidement, ce qui fait un pape, c'est son élection par le conclave, ceci même avant sa consécration, telle est la source de sa légitimité, fût-il laïc. C'est ce que dira Pie XII dans un discours prononcé en français au IIème Congrès mondial de l'apostolat des laïcs, congrès qui eut lieu à Rome le 5 octobre 1957 :

« Si un laïc était élu pape, il ne pourrait accepter l'élection qu'à condition d'être apte à recevoir l'ordination et à se faire ordonner ; mais le pouvoir d'enseigner et de gouverner ainsi que le charisme de l'infaillibilité lui seraient accordés dès l'instant de son acceptation, même avant son ordination ». (Discours, *Documentation catholique*, n° 1264, p. 1415).

On le voit, un laïc, élu à la papauté, peut avoir le pouvoir de juridiction et de magistère, avec le charisme de l'infaillibilité, et donc être vraiment Pape formellement, immédiatement, étant encore laïc et avant d'avoir reçu la consécration épiscopale (et même l'ordination sacerdotale), contrairement aux prétentions des nouveaux et originaux « sédévacantistes ». Si un laïc peut être pape à part entière disposant de l'infaillibilité du seul fait de son élection par le conclave, comment considérer que les Papes depuis Vatican II, tous prêtres et évêques élus selon le mode traditionnel, ne le soient pas. Ceci n'a strictement aucun sens !

Par conséquent, si le rite de la Messe et celui des sacrements, y compris celui de l'ordination épiscopale, qui ont été promulgués après Vatican II par un Pape légitime, et c'est bien le cas pour tous ceux qui se sont succédés sur la chaire de Pierre depuis 1962, **ces rites sont, bien que hautement contestables sur le plan liturgique – ceci est certain - des rites de l'Eglise catholique, ils ne peuvent être ni illicites ou encore moins invalides. Les prêtres selon le nouvel Ordo sont donc effectivement prêtres, les évêques entièrement évêques et les sacrements qu'ils célèbrent, les ordinations qu'ils effectuent, parfaitement valides et authentiques**².

Lire http://www.a-c-r-f.com/documents/Abbe_ZINS-Face_a_face.pdf, cette brochure de l'abbé Zins dans laquelle il met à gauche l'enseignement de la secte conciliaire et à droite l'enseignement éternel de la sainte Eglise Catholique. Osez-vous dire que la secte conciliaire et son enseignement sont catholiques ?

¹ Cette phrase qui est vraie, condamne toute votre théorie.

² Dom Guéranger au 16^e dimanche après la Pentecôte écrit :

« Telle est notre impuissance dans l'ordre du salut, que, si la grâce ne nous prévenait, nous n'aurions pas même la pensée d'agir, et que, si elle ne suivait en nous ses inspirations pour les conduire à terme, nous ne saurions jamais passer de la simple pensée jusqu'à l'acte même d'une vertu quelconque. Fidèles à la grâce au contraire, notre vie n'est plus qu'une trame ininterrompue de bonnes œuvres ».

On voit que les œuvres de la secte conciliaire ne sont pas bonnes (vocations, mœurs œcuménisme, etc.), **car il n'y a pas la grâce, car il n'y a pas les sacrements qui donnent la grâce.**

En conclusion, M. Laurent Morlier n'a pas compris que **l'Eglise Catholique ne peut ni se tromper, ni nous tromper**. Il n'a pas compris que lorsque Dieu crée, c'est **immédiat et définitif**. Par exemple toutes les mathématiques ont été créées en un instant (sans cela impossible de fonctionner) et définitivement. Elles sont les mêmes depuis toujours et en tout lieu de la planète. Il en est de même pour les sacrements **immédiat et définitif : D'où il suit que ces éléments des sacrements, comme les sacrements eux-mêmes, sont d'institution DIVINE.**

Oser se substituer à N-S J-C pour créer de nouveaux rituels est une atteinte directe à la divinité. C'est un horrible blasphème ! Ceux qui ont osé toucher aux sacrements sont des ennemis de la sainte Eglise Catholique et ont pour père l'Adversaire !